

HALTE À LA FOLIE RÉPRESSIVE DES POLITIQUES MIGRATOIRES !

"La lutte contre l'immigration irrégulière est une priorité de l'action gouvernementale et fait l'objet d'un suivi interministériel renforcé." Cette phrase tirée de la circulaire adressée par le ministère de l'intérieur aux préfets le 20 novembre dernier résume à elle seule les efforts portés par le gouvernement français pour privilégier la répression et le rejet des exilés au détriment de leur accueil.

Cette politique sécuritaire menée avec acharnement se matérialise par un arsenal législatif conséquent dont on peut notamment citer :

- la loi sur la sécurité intérieure française entrée en vigueur le 30 octobre 2017 qui permet des contrôles d'identités sans motif (légalisation des contrôles au faciès), et leur élargissement « aux abords » de 373 gares, ports et aéroports, ainsi que dans un rayon de 20 km autour des 118 points de passages frontaliers,
- la circulaire du 20 novembre 2017 où le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la consigne de systématiser les expulsions, avec pour cibles principales : les personnes déboutées de leur demande d'asile, les demandeurs d'asile en procédure Dublin, et les travailleurs sans papiers,
- la circulaire du 4 décembre 2017 sur l'hébergement qui vient renforcer le tri et le contrôle des demandeurs d'asile en les répartissant dans des centres spécialisées dont la vocation s'apparente plus au contrôle administratif et policier, voire à l'expulsion des personnes, qu'à une fonction d'accueil et d'accompagnement,
- la circulaire 12 décembre 2017 remettant en cause le principe de l'accès inconditionnel à l'hébergement d'urgence et qui institue une différenciation des personnes étrangères en vue de les faire sortir de ces dispositifs, et le cas échéant de les expulser du territoire,
- le traité de Sandhurst signé le 18 janvier 2018 qui prévoit un financement britannique de 50,5 millions d'euros consacré au renforcement des contrôles, équipements et infrastructures dans les ports de la Manche et de la Mer du Nord et à l'accès au Tunnel sous la Manche, ainsi que la dispersion des exilés dans des centres d'hébergement loin de la frontière,
- la loi du 20 mars 2018 permettant le placement en rétention de certains demandeurs d'asile avant même l'issue de la procédure, et la circulaire adressée aux préfets trois jours après son entrée en vigueur, les incitant à utiliser au maximum ces dispositions pour enfermer plus et expulser plus,
- la prolongation des contrôles aux frontières françaises pour une durée de six mois au-delà de la période actuelle, s'achevant le 30 avril 2018, malgré le principe de libre circulation des personnes censé être instauré au sein de l'espace Schengen,

Et comme si cela ne suffisait pas, le **projet de loi asile et immigration** déjà adopté au mois d'avril 2018 par l'assemblée nationale et prochainement discuté au Sénat les 19 et 20 juin prochain **permettra encore de durcir les conditions d'obtention de l'asile, l'accès aux titres de séjour, allongera la durée des contrôles et de l'enfermement des personnes étrangères.**

Cet arsenal législatif est complété sur le terrain par une répression démesurée et assassine, ainsi qu'en attestent les harcèlements policiers et les rafles menés dans les grandes villes, la chasse aux clandestins aux frontières comme dans le Calaisis, le Briançonnais ou la Roya, et les expulsions de personnes vers des pays en guerre ou vers lesquels elles risquent la mort.

Nous dénonçons cette politique migratoire basée sur le contrôle, l'enfermement et la criminalisation des personnes issues de l'immigration. Nous exigeons le retrait du projet de loi asile et immigration et refusons les orientations sécuritaires du gouvernement français.

Retrait du projet de loi Asile et Immigration !!

Régularisation et liberté de circulation pour tou.tes !!

MANIFESTATION SAMEDI 9 JUIN

Départ 17h devant le Cratère à Alès